

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Procurations : 4

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de DUINGT (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : (11)

M. BARITHEL Eric, M. DAVIET Rémi, Mme DUCLOS Catherine, Mme MELIARD Marie-Laure, M. ROLLIN Marc ; Mme ROFFINO Cécile, M. DE MARCHI Jean-Louis ; M. PAILLE Jean-François ; Mme MICHELET Aude ; Mme GUY Nicole ; Mme FOCHT Catherine.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants : (4)

M. ZANINI Frédéric donne pouvoir à Mme FOCH Catherine, M. Bruno BARTHALAIS donne pouvoir à Monsieur PAILLE Jean-François, M. DUCHEZ Patrick donne pouvoir à Mr DE MARCHI Jean-Louis ; Mr. LUGAZ Patrick donne pouvoir à M. ROLLIN Marc. ;

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18/09/2024

Date d'affichage de la convocation : le 18/09/2024

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Cécile ROFFINO, est désignée pour remplir cette fonction.



❖ Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 22 Juillet 2024 ;

Délibération n°D20240901 : Approbation de la convention territoriale globale (CTG-CAF):

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

✓ **D'approuver** la signature de la convention territoriale globale 2024-2028,

✓ **D'autoriser** le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n°D20240902 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'union des forestiers privés des BAUGES pour l'exposition sur « la force de l'eau" :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

✓ **Autorise à l'unanimité le versement de l'aide de 200.00 € à l'union des Forestiers Privés des BAUGES**

Questions Diverses et tour de table :

- PLUI, plus aucune construction ni agrandissement ne seront autorisés sur les bords du lac,
 - Sur la zone des Viviers, privilégier les collectifs pour densifier le centre proche des commerces ;
 - Sur la zone des Perris, les habitations individuelles sont recommandées ;
 - Pas de serres autorisées, à négocier avec les services de l'état ;

L'ensemble du zonage est voté à l'unanimité.

- TCSPi : le scénario 3 convient à l'ensemble du Conseil, mais avec une descente et remontée à l'église ;
- Les recettes des parkings pour la saison estivale est d'environ de 100 000.00 € avec un montant de dépenses approximatif de 28 000.00 € ;
- Pour les bateaux coulés lors de l'intempérie du 14 et 15 septembre dernier, les propriétaires n'ont pas réagi aux appels, le règlement va donc être revu afin de protéger le lac de la pollution ;
- Poubelles isolées sur la commune ; il est convenu de travailler sur la loi de janvier 2025 n'autorisant plus que les poubelles de tri sélectif ;
- Les Marmottons recrute un animateur ou animatrice à partir du 12 novembre 2024 ;
- Les bons amis ont de nombreux projet en cours dont un club d'échecs, leur AG est prévue le 21 octobre prochain ;
- L'inauguration de la nouvelle école aura lieu avant les vacances d'hiver.
- La séance est levée à 23h00

**Le Maire,
Marc ROLLIN**



Le registre des délibérations est consultable en Mairie.